G. 3896.18

No G. 3896.18

M 1

Bought with the
Charlotte Harris Fund
Charlestown Branch.

esp
Gm.
16
2613
16

GAZETTE

DES ESTATS, & de ce temps.

Du Seigr gio ſeruitour, de Pieragroſa:

Traduite d'Italien en Francois le premier Ianuier

M. DC. XV.

GAZETTE
DES ESTATS,
Et de ce temps.

CÆSAR en son quatrieſme liure des guerres des Gaules, parlant des François, dit, qu'ils ont de couſtume de contraindre les paſſants de leur dire des nouuelles, voire malgré qu'ils en ayent, tant ils ſont curieux de s'enquerir, & aprendre ce qui eſt de nouueau: Il auoit raiſon, & ie l'ay trouué veritable, au voyage que i'ay fait ces iours paſſez à Roüen, y eſtant arriué ie prins pour logis la Foy, où i'ay accouſtumé de loger, parce que c'eſt vn des meilleurs logis, & qu'il y a touſiours bonne compagnie: A ce voyage nous nous trouuaſmes le ſoir plus de vingt-cinq à table: l'on ne l'euſt pas deſſeruie, que le Seigneur de la Marre, gentilhomme qualifié, & qui de long tẽps me fauoriſe de ſa bienveillance, s'enquiſt de moy des Eſtats & de la Cour, ie m'excuſay pour n'y auoir

Entree: A peine j'eus acheué de m'excuſer, que la compagnie print la parole, diſant que telle excuſe n'eſtoit de miſe ny receuable, que ma mine leur faiſoit croire le contraire; & que ceux que la neceſſité des affaires contraint de rouler inceſſamment par Paris, en oyent d'auantage que les autres, adjouſtãt qu'il n'y auoit pas apparence que la curioſité ne m'euſt porté de voir par fois l'iſſuë de Meſſieurs les deputez: ſi qu'il n'y eut aucun de la compagnie qui n'euſt quelque raiſon pour me diſpoſer à les entretenir: leur qualité, leurs prieres, la curioſité que noſtre nation a touſiours recogneu aux François, me força en quelque façon de leur dire, Que partie des deputez des Eſtats, auoient demeuré deux mois & d'auãtage, auant que d'arriuer à Paris, nonobſtant les diuers mandemens du Roy & de la Royne, & que pendant ce temps les autres (aux deſpens des Prouinces) n'auoient fait autre que de diſputer des preſſeances, que les Archeueſques auoient commencé, jaçoit qu'en noſtre pays l'on croye que celuy de Lyon doit marcher le premier, & qu'il a eſté ainſi decidé aux Eſtats generaux de Tours,

de Blois & autres precedents. Que les Eueſques les auoient voulu imiter, mais crainte que les Abbez & autres Eccleſiaſtiques n'en fiſſent le meſme, qu'ils auoiẽt quitté ce differẽt: de maniere qu'ils n'obſeruent à preſent aucun ordre de ſeance entr'eux, que celuy du merite, ſoit par humilité où autrement, conſiderant que, *Vbi eſt ſuperbia, ibi eſt contumelia, Vbi autẽ eſt humilitas ibi ſapientia*, ou ce que diſent les prouerbes, *Ne glorioſus appareas coram rege, & in loco magnatum ne ſteteris; meliùs eſt enim Vt dicatur tibi aſcende, quam Vt humilieris coram principe:* ou le dire de ſainct Mathieu, *quicunque Voluerit inter Vos maior fieri, ſit Veſter miniſter: & quicunque Voluerit inter Vos primus eſſe, erit ſeruus Veſter.* Me trouuant au bout de ma ſcience, ie leur dis que parauanture ils auoient quitté ce point d'hõneur, memoratifs de ce qui eſtoit arriué aux Eſtats de Pologne l'an 1600. ſur ſemblable diſpute qui arriua entre les Palatins dont l'vn d'iceux bouffy de vanité, n'eſtãt voulu entrer en l'aſſemblee, ſachant que la place qu'il pretendoit eſtoit occupee, ains demeurer à la porte auec ſa ſuite, il fut prié & ſommé d'entrer, ce que n'ayãt vou-

lu faire pour le sujet susdit, le Palatin qu'il desiroit preceder d'vne promptitude Polonoise dit à la compagnie, *Si noluerit venire nobiscum, ascendat in cœlum, ponat sedem suã in aquilonem, & erit similis altissimo.* Et partãt qu'il auoit esté plus à propos que les deputez du Clergé eussent procedé en ceste sorte, que de disputer plus longuement à poinctiller sur cest honneur, qui n'enrichit le peuple, lequel suë & trauaille incessammẽt, pour auoir moyen de les entretenir, esperãt qu'ils apporteront quelque remede à leurs maux: dequoy ils desesperẽt, attendu le desordre qui est arriué entre les deputez de la Noblesse & le tiers Estat: Ils me prierent soudain de leur en faire le conte, n'ayãt esté aux Estats & assemblees d'iceux, i'auois iuste subject de m'en excuser: toutesfois ie le leur vendis ce qu'il m'auoit cousté sans y rien gaigner. Ie leur dis doncques sur le raport d'vn qui se fait à croire de le sçauoir fidellement, que ce mois dernier les deputez de la Noblesse s'estoient assemblez auec le Clergé, sans appeller le tiers Estat, jaçoit qu'il soit vne partie de ce corps, qui doit estre inseparable: & qu'en ceste assemblee le Clergé &

la Nobleſſe auoient propoſé de ſupplier ſa Majeſté de vouloir eſteindre la Paulette, ou en tout euenement la ſuſpendre, attendu que d'icelle procedent l'impieté, l'injuſtice, les rapines, concuſſiõs & autres malverſations qui ſont au Royaume, leſquelles à vray dire, inſenſiblement l'acheminẽt aux derniers traicts de la mort, & ſur ceſte reſolution, que l'Eueſque d'Averanche perſonnage d'experience & hardy, auoit eſté deputé auec certains de la Nobleſſe, pour en faire la tres-humble ſupplication à ſadite Majeſté & à la Royne, & que ledit Eueſque par ſes raiſons y auoit tellement diſpoſé S. M. & la R. qu'il en auoit obtenu la ſuſpenſion pour vn an. Que les deputez du tiers Eſtat en ayant eu le vent, pour leur rendre bille pareille, s'eſtoient aſſemblez & conclud entr'eux, de remonſtrer à ſa Majeſté, que puiſque ſa volonté eſtoit telle que de vouloir ſuſpendre ladite Paulette, qu'il eſtoit raiſonnable & treſneceſſaire d'eſteindre les penſions de la Nobleſſe, parce que ladicte Paulette ſuſpenduë, ſes finances ne pouuoient aboutir au payement des grandes & exceſſiues penſions qu'elle dõnoit à lad. Nobleſſe, de

laquelle par ce moien elle acheptoit à prix d'argent la fidelité, que quelque semeur de zizanie en ayant donné aduis à quelques-vns de la Noblesse, qu'elle s'estoit assemblee, qu'elle auoit enuoyé au Roy, & que sur l'asseurãce qu'il leur auoit faict de leur en faire raison, qu'ils s'estoient moderez en quelque façon, & que sur les diuerses coruees qui se faisoient pour ce subiect, que ledit tiers Estat auoit mandé vn certain President d'illustre maison & bien a-langagé, lequel asseuré de ces deux qualitez, leur auoit faict vne harangue, par laquelle il leur auroit monstré, qu'ils ne se pouuoiẽt offenser de ce que l'on auoit representé au Roy, pour les raisons qu'il sçeut mieux dire que l'on me les a sceu representer. Que la Noblesse en estant demeurée satisfaicte, ledit President se seroit retiré pour en asseurer les deputez du tiers Estat: mais qu'il n'auoit pas esté hors de la porte, q̃ l'vn de ceux de la Noblesse deust dire à la cõpagnie que le tiers Estat auoit bien fait d'enuoyer ledit President, que s'il eust enuoyé celuy qui auoit tenu tels discours au Roy, qu'il l'eust fallu remettre & recommander à leurs lacquais, ou luy dõ-

her tant de coups d'eſperons qu'il apprift à parler. Comme en toutes compagnies il y a touſiours des Sabins & des babillards, qui ont trop de langage, cela fut rapporté le iour meſme à ceux du tiers Eſtat, leſquels animez, apres auoir longuement roulé des Auguſtins au Louure, & du Louure aux Auguſtins, à l'inſceu du Roy & de la Royne, enuoyerent le plus hardy de leurs deputez declarer à la Nobleſſe que ce qu'ils auoient dit au Roy eſtoit vray, & qu'il y auoit cent mil hommes à Paris pour le ſouſtenir. La Nobleſſe fort eſbahie de ceſte ambaſſade & nouueau changement, à ſa façon accouſtumee, repartit promptement, que l'on auoit mangé des rats à Paris, & que l'on le pourroit faire derechef: Le Roy aduerty de la continuation de ce deſordre, aſſeuré de la prudence de la Royne, par le moyen de laquelle la France a ſurmonté ſon malheur, continué l'heureux cours des proſperitez que luy auoit faict prendre le feu Roy Henry le Grand, la prie d'y remedier, par les moyens les plus conuenables: Que ſoudain ceſte ſage Royne auoit diſſipé ces mouuements par la mediation de Mon-

seigneur le Prince de Condé, qu'elle enuoyast aux deputez, pour asseurer les vns & les autres qu'elle leur feroit iustice, leur commandant de s'employer soigneusement à ce qui estoit de leur charge, & afin de diuertir leurs passions de cest obiect, les auoit occupez en quelque affaire que mõdit sieur le Prince asseura requerir prompte deliberation, que par ceste industrie & diuertissement le temps auoit dissippé les broulliars & nuages des vns & des autres: ils loüerent soudain vnanimement la prudence & dexterité de la Royne qui auoit sceu si doucement pacifier vn differẽt que l'õ n'estimoit pas se finir sans esclat. Ie leur dis que s'estoit sa coustume, & que depuis elle l'auoit tesmoigné en vn affaire de consequẽce qui regardoit de sieur d'Espernõ, pour contenter leur curiosité: Ie leur dis qu'il y auoit quelque temps que deux soldats des gardes s'estoient battus en duël, que l'vn d'iceux ayant esté tué, l'õ l'auroit porté aux prisõs de S. Germ. & que l'autre inopinémẽt des maçons l'auoiẽt conduit esdictes prisons, pensant d'aller à l'hoste de Monseigneur le Duc de Vantadour: dequoy estant aduerty ledit Sieur d'Esper-

non, qu'il auoit mandé au Iuge dudit lieu de luy remettre ses prisonniers, qu'il n'ignoroit pas sa qualité & le pouuoir qu'il auoit de former les procez aux soldats qui contreuenoient tant aux loix militaires, qu'Edicts du Roy : à quoy ledit Iuge n'ayant voulu deferer, qu'il s'estoit animé en sorte qu'estant allé ausdites prisons accompagné de bon nombre de Noblesse à son accoustumé, & de deux compagnies qui sortoient de garde, que sur le refus reïteré que luy en auroit esté fait, qu'il auroit brisé la porte desdites prisons, & soudain fait enleuer tant ledit corps, que ledit prisonnier : quelques iours apres estant au Palais sur les dix heures, ie le vis arriuer auec sa suitte ordinaire, laquelle sans quitter les esperons auoit entouré & trauersé la salle du Pallais, plusieurs croyent que c'estoit pour brauer les Clercs d'iceluy : d'autres qui estoient informez du brisemẽt susdit, disoient que la Cour ayant faict informer contre luy occasion de ladite rupture, que par arrest elle auoit decerné adiournemẽt personnel contre luy, & que pour n'attendre qu'il fust executé, qu'il estoit venu comparoir en personne. Or comme ce-

ſtoit ſur l'iſſuë & ſortie de ladite Cour, lors dit que quelqu'vn de ſa ſuitte, pluſtoſt par meſgarde & inaduertance, qu'à deſſein, auoit heurté quelque Conſeiller de la Cour, & qu'à ceſte occaſion elle auoit fait diuerſes formalitez contre ledit ſieur d'Eſpernon: mais à la fin par le commandement du Roy & de la Royne (ayant repreſenté en Capitaine les ſeruices par luy cy-deuant faicts, & monſtré que ſes deſſeins ne deuoient eſtre interpretés ſiniſtrement) ladite Cour le 29. Nouembre dernier, ayant eſgard aux commandements de S.M. & de la R. tant par lettres à cachet du 24. Nouemb. que relation de leurs volontez par ledit Sr Duc de Vantadour, & à ſa iuſtification, qui l'auoit ſatisfaict, ſe ſeroit plus arreſté à luy recommander la continuation de ſes ſeruices à la Couronne, qu'à luy faire des inhibitions & defences: ce qui ſeroit arriué contre le gré, deſir & volonté de ſes haineux, qui ſe porterent trop paſſionnémẽt & ouuertement contre luy en ceſte occaſion, partie de la compagnie iugoit qu'il auoit peu faire ce qu'il fit: quelques autres ſouſtenoiẽt opiniaſtrémẽt le contraire, cõme veritablemẽt il ne

le deuoit faire, ayãt reſtably les priſoniers en l'eſtat: S'eſtonnants de ceſte nouuelle, ie leur dis qu'en ce que deſſus il n'y auoit rien digne d'eſtonnement, que le procedé de la Cour m'auoit plus esbahy que tout le reſte, parce que depuis la S. Martin iuſques au troiſieſme Decembre, tous affaires de Iuſtice auoient eſté ſurcoyes: en ſorte que l'on n'a peu acheminer aucun affaire, ny auoir aucune ſorte d'expedition, iuſques à ce que ce different fuſt vuidé. A propos de vuider, dit l'vn de la compagnie, Meſſieurs des Eſtats, comme ont-ils vuidé l'article du Cõcile de Trente: ie leur dis fort ſuccinctement, que le Clergé y auoit vaqué long temps, & qu'enfin ils auoient bien reſolu de prier le Roy de le receuoir, que ceux de la Religion en auoient eſté aduertis, & qu'il ne ſe parloit d'autre à Charanton: toutesfois qu'ils ſe donnoient mal de teſte pour leur plaiſir, d'autant que les modifications eſtoient ſi ſimples, qu'il ne ſembloit pas que ſa reception alteraſt l'Edict de Nantes, prejudiciaſt aux libertez de l'Egliſe Gallicane, ny rendiſt les François plus Romains qu'auparauant. Pluſieurs voulants continue

ces discours, ie leur dis que i'estois harassé du chemin, & qu'il estoit heure de se retirer, ils en furent d'aduis, leur donnant le bon soir, ils me prierent ne changer de logis allant à Roüen, & qu'ils aymoient ma conuersation, ie leur promis de le faire, & de leur dire à mon retour le succez des Estats.